

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 

Programme de subventions de projets liés aux activités de promotion de la santé et de prévention (PSAPP) du Plan d'action régional de santé publique de la Capitale- Nationale

Guide d'information pour soumettre un projet

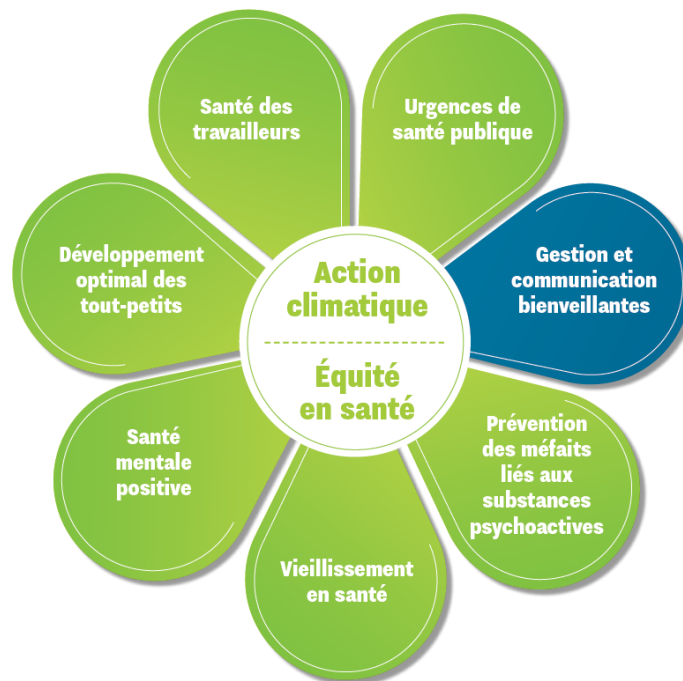


Table des matières

Programme de subventions de projets liés aux activités de promotion de la santé et de prévention (PSAPP) du Plan d'action régional de santé publique de la Capitale- Nationale	1
1. CONTEXTE	3
2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	4
a. Admissibilité des projets	4
b. Définition des thématiques	5
<i>Action climatique</i>	5
<i>Équité en santé</i>	7
<i>Santé des travailleurs</i>	7
<i>Préparation et réponse aux urgences de santé publique</i>	8
<i>Prévention des surdoses et réduction des méfaits liés aux substances psychoactives</i>	9
<i>Vieillesse en santé</i>	10
<i>Promotion d'une santé mentale positive (SPM)</i>	10
<i>Développement optimal des tout-petits</i>	11
c. Admissibilité des organisations	12
d. Admissibilité des dépenses	12
3. SOUTIEN FINANCIER ET DURÉE	13
4. PROCÉDURE POUR SOUMETTRE UN PROJET	13
5. MÉCANISME D'ANALYSE ET DE SÉLECTION DES PROJETS	13
6. ÉVALUATION ET SUIVI DES PROJETS.....	14

1. CONTEXTE

Le Programme de subventions de projets liés aux activités de promotion de la santé et de prévention (PSAPP) vise à soutenir et à renforcer **le déploiement de stratégies et de mesures efficaces ou prometteuses en promotion de la santé et en prévention des problèmes de santé en lien avec les activités du Plan d'action régional (PAR) de santé publique de la Capitale-Nationale pour la période 2025-2027.**

Il s'inscrit dans la continuité d'un processus de priorisation où la Direction de santé publique (DSPublique) du CIUSSS de la Capitale-Nationale a identifié neuf priorités sur lesquelles les équipes convenaient de mettre de l'intensité pour avoir plus d'impacts sur l'amélioration de la santé de la population de la région. Le présent appel de projets souhaite financer des initiatives liées à certaines de ces thématiques :

- Action climatique
- Équité en santé
- Santé des travailleurs
- Préparation et réponse aux urgences de santé publique
- Prévention et réduction des méfaits liés aux substances psychoactives
- Vieillesse en santé
- Promotion d'une santé mentale positive
- Développement optimal des tout-petits

Voici d'abord quelques concepts clés de santé publique :

La **promotion de la santé** : elle met l'accent sur les conditions favorables à la santé et au bien-être. Elle recourt à des stratégies qui visent à favoriser l'acquisition d'aptitudes individuelles, à créer des milieux favorables à la santé et au bien-être ainsi qu'à renforcer l'action communautaire et la mise en place de services préventifs et de pratiques professionnelles préventives.

La **prévention** : elle vise à réduire les problèmes de santé et de bien-être en ciblant les facteurs de protection et de risque associés à ces problèmes. Elle privilégie les mesures qui agissent le plus précocement possible, avant que les individus ne se retrouvent en situation de crise et en besoin de services de protection, de traitement, de réadaptation ou de réinsertion sociale.

Les **mesures efficaces** : elles sont celles qui ont démontré leur capacité à améliorer la santé et le bien-être ou à réduire les problèmes de santé et de bien-être.

Les **mesures prometteuses** quant à elle sont celles qui combinent les facteurs reconnus pour promouvoir la santé et pour réduire les problèmes de santé et de bien-être.

Ce programme se veut complémentaire à d'autres sources de financement de la DSPublique. D'autres budgets tels que ceux liés aux Tables d'actions préventives jeunesse, au soutien à la création d'environnements favorables pour les enfants âgés de

0 à 5 ans et leur famille, à la sécurité alimentaire de même qu'aux infections transmissibles sexuellement et par le sang y concourent également. D'ailleurs, un appel de projets en sécurité alimentaire est en cours. Écrire à cette adresse courriel pour plus d'informations : securitealimentaire.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca.

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

a. Admissibilité des projets

THÉMATIQUES ADMISSIBLES EN 2025-2027			
Les projets doivent répondre aux thématiques priorisées par la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale. Un projet peut couvrir plus d'une thématique. Par ailleurs, les projets qui visent à répondre à une thématique spécifique tout en incluant la perspective des changements climatiques ou la lutte aux inégalités sociales de santé obtiendront des points additionnels au moment de la sélection.			
☐	Action climatique	☐	Prévention et réduction des méfaits liés aux substances psychoactives
☐	Équité en santé	☐	Vieillesse en santé
☐	Santé des travailleurs	☐	Promotion d'une santé mentale positive
☐	Préparation et réponse aux urgences de santé publique	☐	Développement optimal des tout-petits

Les projets doivent répondre aux exigences suivantes :

- porter sur la promotion de la santé et la prévention des problèmes de santé;
- utiliser des stratégies et des mesures démontrées efficaces ou prometteuses;
- viser des actions qui ont une retombée auprès de la population. Le projet peut viser la concertation, mais la majorité du financement doit être utilisée pour de l'intervention directe auprès de la population;
- se réaliser sur le territoire de la Capitale-Nationale;
- avoir une possibilité de transférabilité dans une autre organisation ou dans un autre secteur du territoire de la Capitale-Nationale (ex. : inspiration pour des projets similaires, création d'outils concrets pouvant être utilisés ailleurs, identification de conditions gagnantes qui émanent de l'expérimentation du projet).

Les éléments suivants seront considérés comme des atouts :

- la prise en compte des changements climatiques;
- la prise en compte des inégalités sociales de santé;
- un arrimage avec les acteurs qui sont, ou qui pourraient être concernés par le projet.

Deux types de projets peuvent être financés :

- un projet d'intervention, c'est-à-dire la réalisation d'une activité efficace ou prometteuse;
- un projet d'expérimentation ou d'innovation, soit la mise à l'épreuve d'une activité, d'un processus, d'un procédé, d'un outil, d'une façon de faire, etc., peu explorée dans la région ou encore une activité innovante ou une innovation sociale qui doit être expérimentée avant un éventuel déploiement (projet pilote).

Un projet se définit dans un espace de temps, un budget et des ressources qui sont préalablement établis ainsi que par des spécifications d'exécution conçues pour répondre aux besoins d'une population cible. **Dans le cadre de ce programme, une organisation pourra recevoir du financement une seule fois pour un projet identique.**

*Tous les projets qui ne répondent pas aux critères précédents sont **inadmissibles**. Sont également inadmissibles les projets qui :*

- visent principalement les activités courantes de l'organisation (activités déjà offertes), la consolidation d'activités déjà réalisées ou les activités habituellement financées à même le budget de fonctionnement de l'organisation (mission globale) (ex. : loyer, téléphone, maintien de la permanence);
- n'offrent pas de services directs à la population;
- visent la recherche uniquement;
- portent uniquement sur l'organisation d'activités ponctuelles (réunissant un groupe de personnes autour d'un thème dans un collectif d'échanges tels que les forums, les séminaires, les colloques ou autres événements similaires) sans s'inscrire dans une démarche plus globale à l'intérieur de laquelle plusieurs activités intégrées sont planifiées.

b. Définition des thématiques

Les thématiques admissibles sont définies dans les sections suivantes. Un projet peut adresser plusieurs thématiques.

Action climatique

Les changements climatiques ont déjà des impacts négatifs sur la santé et la qualité de vie de la population et ces impacts augmenteront dans les prochaines décennies. La présence d'action(s) en lien avec la lutte intégrée aux changements climatiques dans le projet sera considérée comme un atout. Le tableau 1 présente quelques stratégies et actions inspirantes.

Tableau 1 : Exemples de stratégies et d'actions contribuant à la lutte intégrée aux changements climatiques et ayant des bienfaits pour la santé

 Mobilité et aménagement*	• Favoriser et encourager le transport collectif, partagé et actif • Accroître la densité d'occupation du sol et la mixité des usages • Favoriser et encourager l'achat local et de proximité (biens)
 Alimentation et verdissement*	• Favoriser et encourager l'achat local et de proximité (aliments) • Favoriser et encourager l'intégration des protéines végétales dans l'alimentation • Réduire le gaspillage alimentaire • Valoriser, protéger et restaurer les milieux naturels • Verdir les quartiers
 Logement*	• Valoriser les bâtiments existants et les rendre efficaces • Favoriser la création de logements abordables de qualité • Favoriser l'utilisation de matériaux durables et à faible émission de GES
 Industrie	• Réduire les émissions de GES • Utiliser de l'énergie renouvelable • Utiliser des procédés industriels plus sécuritaires pour les employés et les populations avoisinantes
 Gestion des sinistres	• Anticiper les impacts des changements climatiques et les vulnérabilités • Intégrer les impacts des changements climatiques dans les plans de sécurité civile et les mesures d'urgence

Il existe de nombreuses autres actions possibles pour contribuer à la lutte intégrée aux changements climatiques¹. Il suffit de justifier, de façon simple, comment le projet contribue à mieux traverser des épisodes météorologiques extrêmes (ex. : canicules, inondations), à améliorer la résilience face à ces événements ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En voici quelques exemples :

- faire la promotion d'une alimentation durable par la promotion des protéines végétales, l'achat local et la lutte contre le gaspillage alimentaire;
- projet visant l'adaptation aux épisodes de chaleur extrême et la lutte contre les îlots de chaleur urbains;
- projet visant l'adaptation aux inondations, tempêtes et événements météorologiques extrêmes;
- projets de développement d'infrastructures vertes (ex.: verdissement) et la protection de la biodiversité
- développer des guides et des outils pour faciliter la mise en œuvre des mesures d'adaptation;
- sensibiliser la population aux effets des changements climatiques;
- projets pour améliorer le potentiel piétonnier, pour améliorer le sentiment de sécurité chez les femmes (sécuriser certains secteurs, moduler la circulation, améliorer l'éclairage et la présence de caméra);

¹ La lutte intégrée aux changements climatiques fait autant référence aux mesures d'adaptation aux changements climatiques (se préparer, se protéger) qu'aux mesures d'atténuation (diminuer, réduire) des émissions de gaz à effet de serre.

- projets qui proposent une offre de transport en commun disponible pour accéder à des espaces verts, parcs, bases de plein air destinés à des populations désavantagées (ex. : aînés, personnes en situation de pauvreté);
- projets qui rendent accessible de l'équipement (ex. : cours de mécanique ou prêt de remorque vélo/vélo cargo);
- projets de verdissement, de déminéralisation, de gestion durable des eaux (réduire les îlots de chaleur et les inondations);
- projets qui permettent d'adapter les infrastructures actuelles aux variations climatiques (couvrir les patinoires, construire des structures pour permettre aux personnes de se mettre à l'ombre, ajouts de points d'eau pour s'hydrater, ajout de jeux d'eau et de piscines).

Équité en santé

Les projets qui visent la réduction des inégalités sociales de santé cherchent à réduire les écarts d'état de santé jugés injustes et évitables qui existent entre les groupes sociaux selon leur position sociale. Ces projets visent à améliorer l'état de santé des personnes en situation de pauvreté et marginalisées ou encore l'ensemble de la population avec des efforts plus importants en fonction du désavantage social des personnes et des groupes, dans une perspective d'équité.

Pour y parvenir, ces projets peuvent cibler les politiques publiques et/ou les conditions de vie matérielles ou sociales (environnement physique ou social) incluant les soins de santé et services sociaux. Ils peuvent aussi cibler l'inclusion sociale, la lutte aux préjugés, la littératie, la participation citoyenne et le pouvoir d'agir des personnes.

Le soutien de démarches locales en développement des communautés est exclu de la présente offre de subvention, puisque visé par d'autres sources de financement.

Voici quelques exemples :

Pour réduire les inégalités sociales de santé en lien avec la pratique d'activité physique, on peut proposer des projets destinés à des clientèles en situation de vulnérabilité ou d'exclusion sociale telles les adolescentes, les femmes, les personnes à mobilité réduite, les enfants et leur famille en milieux défavorisés, personnes issues de l'immigration, personnes LGBTQ+) ou visant des milieux plus vulnérables (secteurs d'îlots de chaleur, secteurs peu desservis par les transports collectifs, absence d'infrastructure, pas offre de service, pas d'espace vert à proximité).

Santé des travailleurs

La mission du réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT) est de voir à la prévention des risques à la santé et à la protection des travailleurs de notre région. Les projets proposés doivent impliquer différentes activités telles que l'évaluation des risques dans le milieu de travail, de l'information sur la prévention de ces risques ainsi que du soutien afin de contrôler ou d'éliminer les risques.

Les différents risques peuvent être :

- les risques psychosociaux du travail (ex : harcèlement au travail, incivilité);
- les risques ergonomiques (ex. : postures contraignantes, charge lourde);
- les risques physiques (ex. : bruit, chaleur);
- les risques biologiques (ex.: bioaérosols infectieux);
- les risques chimiques (ex.: poussières, moisissures, solvants).

Les projets doivent inclure les différentes valeurs que le RSPSAT prône ; c'est à dire : la coopération, l'équité, l'ouverture, la primauté de la santé et la transparence.

Une attention particulière pourrait être apportée sur la clientèle de travailleurs considérés plus vulnérables, comme : les travailleurs immigrants, les jeunes travailleurs (ex : camps de jour) ou les milieux de travail qui sont dans des secteurs plus défavorisés de notre région.

Préparation aux urgences de santé publique

La pandémie de COVID-19, les aléas climatiques comme les inondations à Baie-St-Paul, ou les vagues de chaleur à venir ont souligné l'importance d'une préparation multiniveau, intersectorielle et intégrée dans le CIUSSSCN, mais aussi auprès de nos partenaires. Cette préparation doit être sensible dans le temps, au-delà de l'urgence. De même, ces événements ont soulevé l'extrême vulnérabilité de certaines personnes au sein du territoire de la Capitale-Nationale et du CIUSSSCN et de l'importance de renforcer les efforts de prévention et d'intervention vers elles.

Ainsi, les propositions de projet déposées dans ce secteur pourraient répondre aux objectifs suivants:

- développer des plans de mesures d'urgence spécifiques face à une crise sanitaire causée par une menace à la santé telle que celle vécue par la COVID-19, notamment face aux clientèles isolées, surexposées et avec des capacités d'adaptation plus difficiles;
- participer et réaliser des simulations d'urgence environnementale ou climatique avec une grille d'analyse d'équité et de communication efficace adaptée aux populations plus susceptibles ou sensibles aux urgences;
- établir des portraits de risque anthropiques comme ceux liés aux substances dangereuses sur notre territoire, notamment dans une perspective de multirisques et de cumuls;
- développer des projets de formation, notamment auprès des organismes communautaires et partenaires;
- Proposer des guides de communication des risques adaptés aux besoins locaux et des partenaires.

Prévention des surdoses et réduction des méfaits liés aux substances psychoactives

Les projets financés doivent être ancrés dans une approche de réduction des méfaits, souvent décrite comme une philosophie pragmatique à visage humain. Le but étant de minimiser les conséquences négatives (méfaits) de la consommation chez les personnes utilisant des substances psychoactives illicites (SPAi), plutôt que d'éliminer le comportement lui-même.

Seront considérés en priorité, Les projets s'attardant plus particulièrement sur :

- la prévention de l'isolement et la consommation en solitaire (plus de 70% des décès par surdose ont lieu à domicile);
- la sensibilisation des différents milieux à la stigmatisation des personnes utilisatrices de SPAi;
- le soutien à l'amélioration des relations entre les personnes utilisant les SPAi la population générale;
- le soutien aux personnes endeuillées par une surdose (proches et professionnels);
- le développement des initiatives joignant les personnes utilisatrices de SPAi dans les secteurs périurbains ou ruraux tels que Charlevoix et Portneuf;
- la consolidation ou l'appui de l'offre autour du service de consommation supervisée de l'Interzone.

Il sera considéré comme un atout si le projet accorde une importance particulière :

- aux clientèles plus vulnérables;
- en offrant des services à bas seuil d'accessibilité;
- en incluant des collaborations avec d'autres partenaires en réduction des méfaits;
- en valorisant le savoir expérientiel en réduction des méfaits.

Vieillesse en santé

Les activités et les projets financés doivent être en lien avec les domaines d'activités liés à l'isolement social et la participation sociale des personnes âgées. Seront considérés en priorité, les projets qui porteront plus spécifiquement sur :

- l'amélioration des communications pour rejoindre, bien informer et saisir les besoins des différents groupes qui composent la population âgée comme les personnes peu familières avec les technologies ; celles aux prises avec des enjeux de littératie, celles qui n'ont pas accès à internet ou à un cellulaire, etc.;
- la mobilité dans le but de favoriser la participation sociale et diminuer l'isolement social des personnes sans permis de conduire, celles qui ont des incapacités, qui ont des moyens financiers limités, qui ont peu de soutien sur le plan social, qui sont éloignées des grands centres, etc.;
- dans la mesure où ils tiennent compte des autres critères de l'appel à projets, d'autres initiatives qui permettent de favoriser un vieillissement en santé pourront également être considérées notamment, des projets qui touchent la lutte à l'âgisme par le biais d'activités intergénérationnelles ou des projets en lien avec la santé cognitive.

Les stratégies d'intervention qui seront privilégiées pourraient être : renforcer le potentiel des personnes ; soutenir le développement des communautés ; participer aux actions intersectorielles ; impliquer les personnes âgées à différentes étapes du projet ; soutenir les groupes vulnérables, etc.

Promotion d'une santé mentale positive (SPM)

La santé mentale positive se décrit comme la capacité de ressentir, de penser et d'agir de manière à améliorer son aptitude à jouir de la vie et à relever les défis.

Les activités et les projets financés doivent être en lien avec des projets de promotion de la santé mentale visant :

- les aînés;
- les jeunes adultes;
- les projets destinés aux travailleurs intervenant auprès des personnes des populations vulnérables;
- les projets intergénérationnels dans un angle de promotion de la santé mentale;
- les transitions scolaires et les transitions vers la vie adulte (SMP et SPA);
- la découverte et l'initiation à des activités physiques, de loisir, sportives et de plein air pour favoriser la confiance en soi et la motivation des différentes clientèles (ex. offrir des initiations à différentes activités pour les faire connaître et favoriser l'adhésion);
- l'aménagement d'espaces multifonctionnels pour favoriser des activités au même endroit pour différentes clientèles (Infrastructures, accessibilité à de l'équipement et du matériel).

Développement optimal des tout-petits

Pour assurer le développement optimal des tout-petits, il est essentiel de rejoindre très tôt les futurs parents de même que les adultes significatifs œuvrant dans les milieux de vie proximaux des enfants. Il est également important de favoriser la concertation et la collaboration entre les acteurs des différents milieux, et ainsi, miser sur les forces des enfants, des familles et des communautés.

Le « développement global » fait référence à la façon toute particulière dont le jeune enfant évolue et acquiert des compétences dans tous les domaines de son développement (physique et moteur, affectif, social, cognitif et langagier). Ces domaines sont interreliés et l'enfant s'épanouit dans chacune de ces sphères en interagissant avec son environnement physique et social.

Il est aussi crucial de soutenir les pratiques parentales, car elles jouent un rôle fondamental dans le développement et le bien-être des enfants. Les pratiques parentales sont l'ensemble des attitudes, des comportements et des stratégies utilisées par les parents pour élever, éduquer et guider leurs enfants. En offrant un soutien adéquat aux parents, on peut renforcer leurs compétences et leur confiance. Cela a un impact direct sur la qualité des interactions avec leurs enfants et, par conséquent, sur le développement global de ces derniers.

Les projets soumis devront donc viser le développement global de l'enfant ou le soutien aux pratiques parentales.

Voici quelques exemples :

- projets qui encouragent le jeu libre et actif à l'extérieur;
- projets qui permettent aux parents de développer leurs connaissances sur différents sujets touchant la parentalité (ex. attachement, stades de développement, adaptation au rôle parental, etc.);
- activités parents-enfants touchant les saines habitudes de vie;
- projets en concertation avec les familles, les milieux de garde et scolaires pour favoriser la transition entre la petite enfance et l'entrée à l'école;
- projets favorisant la santé mentale positive des parents et des enfants;
- ateliers de stimulation parents-enfants;
- etc.

c. Admissibilité des organisations

*Les organisations suivantes sont **admissibles** :*

- les organismes à but non lucratif légalement constitués;
- les villes, municipalités ou municipalités régionales de comté;
- les offices municipaux d'habitation et les OBNL;
- les établissements d'enseignement.

Ne sont pas admissibles :

- les entreprises à but lucratif;
- les fondations;
- les individus;
- les sociétés en nom collectif;
- les ministères ou organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, tels que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale;
- les groupes de recherche.

d. Admissibilité des dépenses

Les dépenses admissibles sont celles qui sont nécessaires et directement liées à la réalisation des activités du projet. Parmi celles-ci il y a :

- la rémunération du personnel, y compris les charges sociales, associée exclusivement à la réalisation du projet;
- les honoraires professionnels liés au projet présenté;
- les dépenses associées aux activités de communication directement liées au projet présenté;
- la production d'outils;
- les frais d'administration jusqu'à concurrence de 10 % de l'aide financière demandée.

Toutes les dépenses qui ne sont pas nécessaires ou directement liées à la réalisation des activités du projet sont inadmissibles, notamment :

- les dépenses liées au déroulement des activités courantes de l'organisation ou à sa promotion (ex. : frais réguliers de téléphone, de chauffage, de papeterie, de télécopie, de publicité, de loyer);
- l'achat de matériel informatique ou de télécommunication (ex. : ordinateurs, tablettes électroniques, téléphones cellulaires)

3. SOUTIEN FINANCIER ET DURÉE

Le financement maximal d'un projet est de 40 000 \$ par période de 12 mois. Une demande de financement excédant ce montant rendra le projet inadmissible. Les projets sont d'une durée de 12 ou 24 mois. Pour les projets de 24 mois, une reddition de comptes mi-projet devra être réalisée et le financement de la 2^e partie du projet sera conditionnel à l'approbation de cette dernière. Tous les projets feront l'objet d'une reddition de compte finale. Les allocations financières seront versées en juin 2025 et juin 2026.

Dans le cadre de cet appel de projets, 600 000\$ seront octroyés.

4. PROCÉDURE POUR SOUMETTRE UN PROJET

- Remplir toutes les sections du formulaire de soumission de projet;
- transmettre le formulaire de soumission de projet dûment rempli à la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale, au plus tard le 9 avril 2025, à l'adresse courriel suivante : psapp.dspublique.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca.

5. MÉCANISME D'ANALYSE ET DE SÉLECTION DES PROJETS

Pour être jugé **admissible**, un projet doit :

- répondre aux critères énumérés précédemment;
- être complet, c'est-à-dire que le demandeur devra répondre à toutes les sections du formulaire de soumission de projet;
- respecter la date limite de dépôt des projets, soit le 9 avril 2025.

Un comité de sélection procède à l'analyse et à la sélection des projets qui respectent tous les critères requis. Ce comité est composé de représentants de la Direction de santé publique et des partenaires pertinents, au besoin. Les résultats des travaux d'analyse, ainsi que les propositions de financement qui en découlent, sont présentés au directeur ou directrice de santé publique qui prend la décision finale au regard du financement. La Direction de santé publique se réserve le droit de proposer des modifications quant aux modalités des projets sélectionnés (ex. : montant, durée, etc.).

Les organisations retenues se verront informées, par courriel, de l'aide financière accordée, de la période visée, des obligations et des responsabilités respectives des parties de même que des résultats attendus. Par ailleurs, les projets non retenus feront l'objet d'une communication écrite adressée aux organisations concernées.

6. ÉVALUATION ET SUIVI DES PROJETS

Les organisations bénéficiaires d'une aide financière devront produire, selon un modèle déterminé et fourni par la Direction de santé publique, une reddition de comptes annuelle comprenant :

- le bilan des activités réalisées et des résultats obtenus pour la période convenue;
- le bilan de l'utilisation de l'aide financière pour la période convenue;
- les perspectives pour l'année suivante, s'il y a lieu.

La Direction de santé publique peut recommander la poursuite, le réalignement ou la cessation des projets financés en cours de réalisation.

En plus de la reddition de comptes annuelle, la Direction de santé publique réalisera minimalement un suivi par année auprès des organisations subventionnées selon les modalités convenues entre les deux parties.

Un comité ad hoc, composé des partenaires pertinents, est sollicité au besoin en cas de situation problématique, telle qu'une préoccupation quant à l'atteinte des objectifs, pour la recherche de solutions.